# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Prets

Question écrite n° 43194

### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les difficultes rencontrees par les PME pour avoir acces aux credits et aux concours bancaires pour assurer le financement de leurs investissements. Il lui demande quelles sont les mesures qu'entend prendre le Gouvernement en faveur de ce secteur essentiel de l'activite economique ainsi que pour faciliter le developpement et la simplification de la gestion des PME.

### Texte de la réponse

Un des freins au developpement de l'activite economique reside dans la situation de tension des relations banques-entreprises qui peut se resumer schematiquement ainsi : les entreprises disent manquer de financements et les banques manquer de bons projets. Le Plan « PME pour la France », presente le 27 novembre dernier par le Premier ministre, Alain Juppe, prevoit des mesures visant a retablir le dialogue entre les banques et les entreprises. La source des difficultes des entreprises provenant souvent de l'insuffisance de leurs fonds propres, une des mesures les plus importantes du Plan « PME pour la France » consiste a reduire d'environ 40 % la pression fiscale sur certains benefices reinvestis en fonds propres. Plus precisement, il est prevu, pour 1997, que la part des benefices des entreprises integree au capital sera soumise a un taux d'impot sur les societes de 19 % (au lieu de 33,3% actuellement) et dans la limite de 200 000 francs (conditions d'eligibilite : chiffre d'affaires annuel inferieur a 50 MF et engagement a integrer les resultats au capital pendant 3 exercices positifs consecutifs). Par ailleurs, les demarches d'incitation pour l'investissement de l'epargne de proximite dans les PME sont poursuivies. Le Gouvernement a mis en place une veritable banque de developpement des entreprises avec la reforme du CEPME (credit d'equipement des PME) et son rapprochement avec la SOFARIS. Le CEPME reforme pourra cofinancer avec les banques les prets a moyen et long termes pour les entreprises et disposer, pour ses filiales specialisees, de moyens accrus. La banque du developpement des petites et moyennes entreprises devrait etre operationnelle des la fin de l'annee et jouera un veritable role de mediateur entre les banques et les entreprises. La « mission de prefiguration d'une charte entre etablissements de credit et entreprises » qui a ete confiee a M. Denis Picarle, expert-comptable et expert en diagnostic d'entreprises, par le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, devrait deboucher sur une veritable charte entre banques et les entreprises. D'autres mesures prevues dans le plan « PME pour la France » sont destinees a ameliorer l'environnement economique, social et fiscal pour assurer le developpement des petites et moyennes entreprises. D'ores et deja quatre mesures de simplification sont accessibles aux entreprises : la declaration unique d'embauche, la declaration unique sociale, l'etat annuel des certificats sociaux et fiscaux et le contrat unique d'apprentissage. Par ailleurs, le decret no 96-650 du 19 juillet 1996, relatif aux centres de formalites des entreprises (CFE), est paru au JO le 23 juillet 1996. Il precise notamment que les CFE recoivent le dossier unique que les entreprises sont tenues de remettre aux administrations, comportant les declarations relatives a leur creation, aux modifications de leur situation ou a la cessation de leur activite. D'autres chantiers de simplification sont deja finalisees ou le seront tres prochainement, notamment l'attenuation des effets financiers de franchissement du seuil de 10 salaries, les

accords tacites avec l'administration en l'absence de reponse de celle-ci, l'amelioration des relations avec l'URSSAF. Enfin, les travaux en cours s'articulent autour de quatre axes : la charte des droits de l'entreprise, la simplification du bulletin de paye, le cheque premier salarie et la simplification des enquetes statistiques.

## Données clés

**Auteur :** M. Hunault Michel
**Circonscription :** - RPR
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 43194
**Rubrique :** Banques et etablissements financiers
**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat
**Ministère attributaire :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 23 septembre 1996, page 5024
**Réponse publiée le :** 14 octobre 1996, page 5431